

INSCRIPTION CRFPA DE DERNIERE MINUTE HORS E-CANDIDAT

2025-2026

Attention, l'établissement sera fermé durant la période des vacances de Noël, soit du 20 décembre 2025 au 4 janvier 2026. Il ne sera donc pas possible de nous joindre ou de vous rendre dans nos locaux.

Vous n'avez fait encore aucune démarche pour vous inscrire et l'application eCandidat est fermée.

Vous pourrez néanmoins vous inscrire AVANT LE 31 DECEMBRE dernier délai en suivant les indications suivantes :

Paiement de la CVEC

Vous devez vous acquitter de la « Contribution vie Etudiante et Campus » sur le site <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>.

Attention, le site du CROUS fait chaque année une mise à jour de son site et ce service ne sera sans doute plus disponible durant les vacances de Noël. N'attendez donc pas la dernière minute pour régler la CVEC.

Une quittance ou attestation vous sera délivrée, elle sera obligatoire dans le processus d'inscription et il faudra la fournir avec votre dossier d'inscription papier.

Pour plus d'informations, consultez le site : <http://cvec-info.nuonet.fr/la-cvec.html>

Dossiers d'inscription format papier :

1° Le dossier d'**inscription administrative** UMLP est à télécharger sur le site de l'IEJ. Vous devez le remplir et y insérer toutes les pièces justificatives demandées.

A télécharger : le dossier d'**inscription administrative** UMLP, les annexes, l'imprimé autorisation droit image, les pièces justificatives.

2° Le dossier d'**inscription à l'examen** est à télécharger également sur le site de l'IEJ.

3° La fiche de choix des épreuves est à envoyer par mail à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr avant le 30 avril. Téléchargez la fiche de choix des épreuves.

Paiement des droits d'inscription et des frais pédagogiques

Deux paiements distincts doivent intervenir obligatoirement avant le 31 décembre par carte bancaire ou par virement :

- 1 paiement de 254 euros pour une inscription principale à l'université de Franche-Comté. Si vous avez déjà une inscription principale à l'Université de Franche-Comté en 2025-2026, vous réglerez la somme de 166 euros.
- 1 paiement de 300 euros correspondant aux frais pédagogiques.

Vous trouverez, ci-dessous, les références bancaires pour le paiement en ligne :

- Si vous optez pour la carte bancaire :
https://applications.univ-fcomte.fr/PAIEMENTENLIGNE_WEB/FR/TPEV.awp en complétant tous les champs et en précisant « paiement des droits d'inscription SJEPG » ou « paiement des frais pédagogiques SJEPG ». Pour finaliser la transaction, indiquez le code « 1789 » et CRFPA dans gestionnaire scolarité.
- Si vous optez pour le virement, précisez bien « CRFPA-scolarité SJEPG »

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

IBAN (International Bank Account Number)							BIC (Bank Identifier Code)
FR76	1007	1250	0000	0010	0262	267	TRPUFRP1

TITULAIRE DU COMPTE :

UNIVERSITE PASTEUR

MARIE ET LOUIS PASTEUR

Renvoyez par mail les preuves de paiement avec vos dossiers.

AVIS IMPORTANT : En fonction des établissements bancaires, le délai de paiement peut prendre 1 à 4 jours. Or, les 2 règlements doivent être enregistrés avant le 31 décembre. Par conséquent, ne vous y prenez pas à la dernière minute au risque de voir votre inscription rejetée définitivement.

Transmission du dossier, 2 possibilités :

- **Déposer l'intégralité de votre dossier au bureau de la scolarité avant le 20 décembre, 11h30
(un accusé de réception vous sera remis)**

Ou

- **L'envoyer par mail à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr avant le 31 décembre 2025**

Quelque soit le mode de transmission, votre dossier sera composé des pièces suivantes :

- votre dossier d'inscription administrative UMLP avec toutes les pièces justificatives demandées
- votre dossier d'inscription à l'examen avec toutes les pièces justificatives demandées
- éventuellement la fiche de choix des épreuves. Si cette pièce n'est pas transmise, vous aurez la possibilité de nous la renvoyer avant le 30 avril, dernier délai à sjepg-scolarite@univ-fcomte.fr
- Les 2 tickets de paiement en ligne (carte bancaire ou virement).
- L'attestation de CVEC
- La notification de bourse si vous êtes boursier

Contrôle de l'inscription

Les inscriptions seront contrôlées dès la réouverture de l'établissement. En fonction du nombre de dossiers reçus, le contrôle et la saisie de votre dossier peuvent prendre du temps et nous ne serons pas en mesure de répondre au téléphone sur ce point. Vous recevrez un message électronique lorsque votre dossier sera traité.

Les dossiers incomplets ou hors délais seront systématiquement et définitivement rejettés.